

Réf. : Responsable Service scolarité

## Arrêté fixant la composition du jury d'examen de la 6<sup>ème</sup> année des études pharmaceutiques – filière officine

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Lille,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D. 623-6 et D. 613-7,
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie,
- Vu l'arrêté de l'Université de Lille n° 2023-269 du 15 septembre 2023 relatif à délégations de signature.

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour **l'année universitaire 2023-2024** membres du jury d'examen de la **6<sup>ème</sup> année des études pharmaceutiques – filière officine** :

Président : Mme le Dr Annie STANDAERT (MCF),

M. le Pr. Bertrand DÉCAUDIN (PU-PH),  
Mme le Dr Anne GARAT (MCU-PH),  
M. le Dr Nicolas KAMBIA (MCF),  
M. le Dr Daniel MASCAUT (MCF Associé),  
M. le Dr Fabrice MITOUMBA (MCF).

Art. 2 : le Responsable de l'Administration et du Pilotage de la Faculté de Pharmacie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 19 Octobre 2023

Par délégation le Premier Assesseur

**Le Premier Assesseur,**

**Anne GARAT**  
Anne GARAT

